

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du neuf février deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.
Présents : Christine MARION, Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Louis REYNAUD, Laure HAILLET DE LONGPRE, Jean LONGEOT, Cynthia BRIZARD, Camille YVOREL-QUINCARD, Rajae DAHMANI, Thibault RASPAIL, Laurence JOLY, Frédéric ROLLET, Robert ARNAUD, Michel VALLET, Stéphanie NICOLAS-TESTARD, Ludovic DUBOST.

Absent(s) excusé(s) : Mallory ALLIGIER, Erwin TAUBER (*donne procuration à T. Raspail*)

Secrétaire de séance : Rajae DAHMANI

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Joël VACHON, ancien conseiller municipal, disparu très récemment, et figure incontournable de la commune qui a œuvré pendant des années pour la renommée de Grâne.

Les procès-verbaux des séances des 16/11/20 et 14/12/20 sont approuvés à l'unanimité.

N°1 FIXATION DU MONTANT DE LA GRATIFICATION POUR LE STAGE PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUEGARDE) (DCM210215-01)

Monsieur le Maire expose qu'une mission de stage pour mettre à jour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été définie, et un étudiant de l'Université de Grenoble en Licence 2 sciences de la terre et environnement serait disponible pour effectuer cette mission en juin et juillet 2021. Afin de mener à bien cette mission, le temps de travail serait porté à 8h par jour sur 2 mois, soit 344 heures de présence. Une gratification est proposée pour ce stage, tout en respectant les montants fixés par la loi.

Gratification mensuelle due en fonction de la présence effective du stagiaire

	Mois	Année	Nombre de jours de présence	Nombre d'heures	Plafond horaire séc. soc.	Gratification mensuelle
1er mois	Juin	2021	22	176	26,00 €	686,40 €
2e mois	Juillet	2021	21	168	26,00 €	655,20 €

Gratification totale due pour 43 jours (344 heures) : 1341.60 €

Gratification mensuelle lissée sur la totalité de la durée de stage (2 mois) : 670.80 €

Il est proposé de valider le principe du stage, sa durée, et sa gratification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **PROPOSE** un stage universitaire d'une durée de 2 mois, en juin et juillet 2021, concernant la réactualisation du plan communal de sauvegarde, et la mise en œuvre d'un exercice.
- **FIXE** une gratification dans le cadre de ce stage, d'un montant de 670,80€ par mois.
- **DESIGNE** Monsieur Erwin TAUBER, Conseiller municipal, tuteur de stage.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention de stage et de définir les modalités de travail de l'étudiant.

N°2 PRIME DU F.I.P.H. POUR L'ACCUEIL D'UNE APPRENTIE EN SITUATION DE HANDICAP (DCM210215-02)

Monsieur le Maire expose qu'au restaurant scolaire, une apprentie finit sa deuxième année d'apprentissage d'agent polyvalent de service cantine. Elle bénéficie d'une RQTH (reconnaissance travailleur handicapé), et à ce titre la commune perçoit des aides pour son salaire. Une prime de 1.525€ est également prévue dans le dispositif : une délibération du conseil est nécessaire pour en demander le versement auprès de l'organisme qui gère ces aides (FIPH).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DEMANDE** à bénéficier de la prime de 1.525€ pour l'emploi d'une apprentie via le FIPH
- **PRECISE** que la prime sera reversée à l'apprentie pour l'accompagner dans sa mobilité et son projet professionnel.

N°3 CONVENTIONS RACCORDEMENT ELECTRIFICATION AVEC LE SDED

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

N°4 APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR- ENQUETE PUBLIQUE DE VOIRIE n°2020-03 (DCM210215-03)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 novembre 2020, le conseil municipal a souhaité déclasser en vue de son aliénation, une partie du domaine public attenant à la voie communale dite « Chemin des Buis » à son carrefour avec la RD 137. Ce triangle de 295 m² est situé en continuité de la parcelle ZI 110 appartenant à la commune, sur laquelle un projet de construction d'un supermarché U Express est en cours de finalisation. La partie à déclasser, située en bordure de la Route Départementale n° 137, permettrait l'installation d'une station de carburants. Par arrêté municipal du 7 décembre 2020, il a donc été prescrit une enquête publique de voirie qui s'est déroulée du 28/12/20 au 12/01/21. Quelques personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur qui a rendu son rapport. Au vu du dossier, l'avis du commissaire enquêteur est réputé favorable. Il est proposé de suivre les conclusions du commissaire enquêteur.

*VU les articles L. 2141-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,
VU les articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière,
VU les conclusions du commissaire enquêteur en date du 14 janvier 2021,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SUIT** les conclusions du Commissaire Enquêteur : avis favorable au déclassement de la portion de la VC n° 11.
- **DECIDE** du déclassement en vue de son aliénation de la partie du chemin des Buis, VC n°11 pour partie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce déclassement et à la vente de cette portion de parcelle.

N°5 AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER ET/OU PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE- PROJET CITY et SKATE PARK (DCM210215-04)

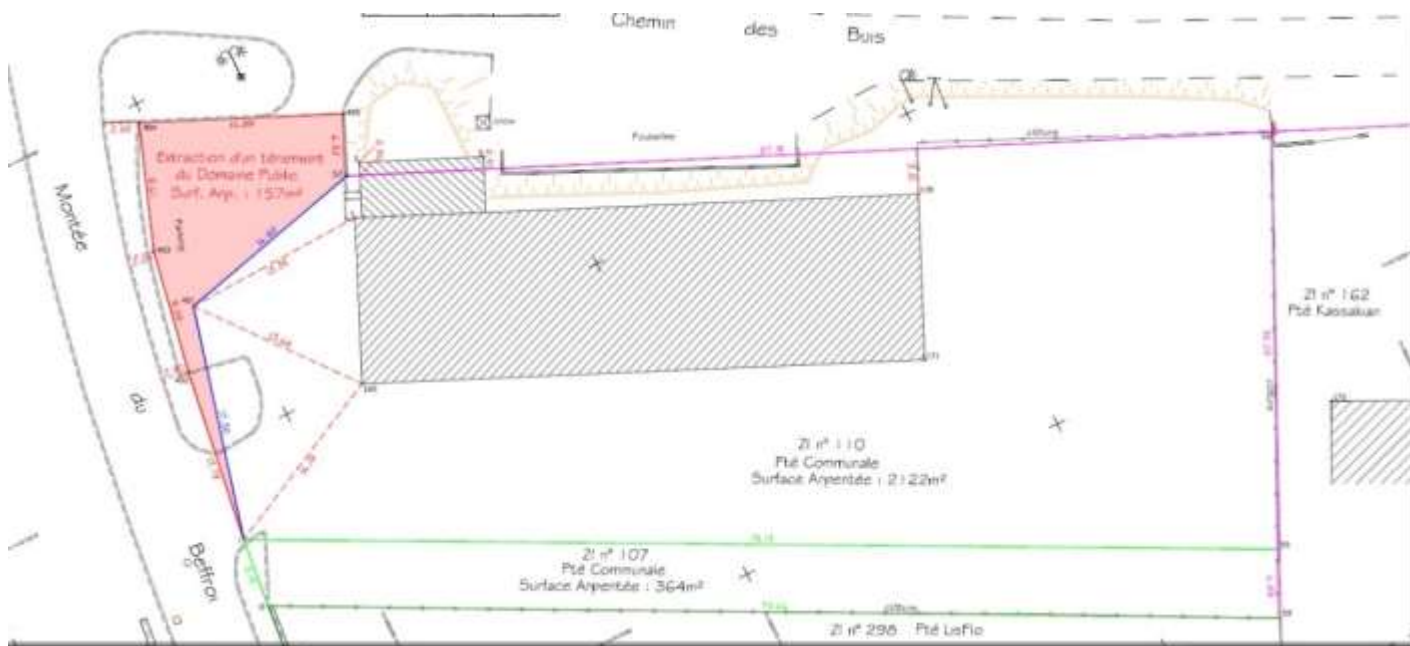
Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien le projet du city park, il convient d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune, et l'autoriser à signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour le projet du city et du skate park, au nom de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y relatant.

N°6 FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE DÉCLASSÉE POUR LE PROJET DE STATION U EXPRESS (DCM210215-05)

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération prise ce jour, et actant du déclassement en vue de son aliénation d'une partie de dépendance du domaine public situé chemin des buis, il convient de prendre dans un second temps une délibération fixant le prix de vente de la parcelle ainsi aliénée.



Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a déjà été signé pour la vente du tènement mobilier cadastré ZI 107 et ZI 110, au prix de 230.000 € hors taxes. Le déclassement et la vente d'une partie de la dépendance du domaine

public avait déjà été intégré dans ce prix de vente : mais uniquement sur 157 m², le déclassement portant sur 295 m². Il a été convenu avec l'acheteur qu'il reprenne l'ensemble de la portion de voirie déclassée, soit 138m² supplémentaires, au prix de 10.000€ hors taxes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la vente de la portion de domaine public déclassé ce jour, d'une superficie de 295m², en complément de la vente des parcelles ZI 107 et ZI 110, auprès du même acquéreur.
- **PRECISE** que le compromis de vente de ces parcelles, signé le 28 juillet 2020, intégrait déjà 157m² de ces 295 m².
- **FIXE** le prix des 138m² supplémentaires à 10.000€ hors taxes.
- **PRECISE** que les frais de géomètres et de notaires liés à cette transaction, seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint mandaté à cet effet, à signer tous actes et documents nécessaires.

N°7 VALIDATION DE L'OFFRE POUR LES TRAVAUX SUR LE ROND-POINT ET L'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION (DCM210215-06)

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation effectuée par la société Val Drôme Paysage au conseil du mois de janvier, il est proposé de valider les chiffrages effectués pour les travaux du rond-point en entrée d'agglomération, et pour la butte à reprofiler juste après le rond-point. Il est précisé que selon les subventions obtenues, le devis pour les statues du sculpteur Chipon sera ou non validé.

AMENAGEMENT ROND POINT GRANE

Rond Point	Montant H.T.	Montant TTC	Colline et parking covoiturage	Montant H.T.	Montant TTC
LIOTARD TP	1291,00	1549,20	LIOTARD TP	13215,00	15858,00
CHIPON *	31600,00	31600,00	CHIPON *		
VAL DROME PAYSAGE	22359,00	26830,80	VAL DROME PAYSAGE	3337,00	4004,40
Total	55250,00	59980,00		16552,00	19862,40

Total global aménagement TTC 79842,40

* Tva non récupérable Art 213B CGI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis d'un montant de **23 650€ HT** (1.291€ + 22.359€) concernant le terrassement et l'aménager paysager (murets + plantations) sur le rond-point.
- **DECIDE** d'attendre le montant des subventions allouées pour valider le devis d'un montant de **31.600€** concernant la conception et la fourniture de statues en fer (cf les statues des ronds-points des routes de la Clairette).
- **VALIDE** le devis d'un montant de **16 552€ HT** concernant l'arasement de la butte située en montée après le rond-point, et son aménagement paysager.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision, et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N°08 SOLLICITATION DES AMENDES DE POLICE CANTONALES ET/OU DEPARTEMENTALES POUR LE PROJET D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION (DCM210215-07)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police concernant la sécurisation de l'entrée nord du village depuis la RD 104 vers la RD 113 en traversée d'agglomération.

Le devis retenu prévoit une dépense de 13 215€ HT pour le décaissement de la retenue de terre masquant la visibilité, en un terre-plein stabilisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police de l'enveloppe cantonale et/ou cantonale 2021 pour des achats et travaux d'un montant total estimé de 13 215€ HT.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'envoyer un dossier aux services départementaux concernés.

N°09 SOLLICITATION DE LA DETR 2021 POUR L'EMBELLEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-BOURG (DCM210215-08)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR concernant le projet de mise en valeur de l'entrée d'agglomération et du dynamisme centre-bourg. Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet	
Nature des dépenses	Montant HT
Etudes	1 125€
Terrassement, nivellement	1 291€
Aménager paysager (plantes et murets)	22 359€
Sculptures (14 sujets)	31 600€
TOTAL	56 375€

Financement	
Nature des recettes	Montant HT
DETR 25%	14 093€
CCVD 10%	5 637€
Autofinancement commune 65%	36 645 €
TOTAL	56 375€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'embellissement et l'attractivité du centre bourg, d'un montant total de 14 039€ (25% des dépenses éligibles)

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'envoyer un dossier aux services préfectoraux concernés.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision, et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

N°10 SOLLICITATION DU BONUS RELANCE POUR L'EMBELLEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-BOURG (DCM210215-08ter)

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Bonus Relance porté par la Région Auvergne Rhone-Alpes, concernant le projet de mise en valeur de l'entrée d'agglomération et du dynamisme centre-bourg. Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet	
Nature des dépenses	Montant HT
Etudes	1 125€
Terrassement, nivellement	1 291€
Aménager paysager (plantes et murets)	22 359€
Sculptures (14 sujets)	31 600€
TOTAL	56 375€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Bonus Relance à hauteur de 50% pour l'embellissement et l'attractivité du centre bourg, d'un montant total de 28 187€.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'envoyer un dossier aux services régionaux concernés.

N°09 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine mise à enquête publique pour la révision du PLU et le schéma d'assainissement : du 6 avril au 7 mai 2021.

- Un étudiant en Master mondes médiévaux va venir observer et prendre des mesures sur l'ancien castrum villageois de Grâne.

- Une plateforme de compostage est à l'étude pour la zone de la tourache. Des bacs semi-enterrés vont également être positionnés vers les anciennes charcuteries.

- Prochain conseil municipal le 1^{er} mars 2021 : Débat d'orientation budgétaire et schéma d'assainissement

SEANCE LEVÉE à 20h55